

À
QUAND
DES
ÉTUDIANTS

Le Quartier Latin

PORT PAYÉ À MONTREAL

Journal bi-hebdomadaire de l'Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal

BIEN FAIRE ET LAISSER BRAIRE

MONTREAL, 19 SEPTEMBRE 1963

VOLUME XLVI — NUMERO 2

À
L'UNIVERSITÉ
DE
MONTREAL

"BOYCOTTAGE" DE LA CAFÉTÉRIA

« Il est proposé par l'Exécutif de l'A.G.E.U.M. que soit décrété et organisé un « BOYCOTTAGE » de l'augmentation de \$0.10 du prix des repas à la cafétéria, dès mardi le 24 septembre 1963. »

Voilà la proposition qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de l'A.G.E.U.M. lundi soir. Ce « boycottage » affectera spécifiquement la cafétéria du cinquième et celle du quatrième où l'on sert les repas complets.

Pourquoi un « boycottage » ?

1 — Si l'Université a des problèmes financiers, JAMAIS les étudiants ne devront payer la note. D'ailleurs l'Université n'a jamais publié de budget depuis 4 ou 5 ans.

2 — L'augmentation des frais de la cafétéria est encore une fois incompatible avec une politique de gratuité scolaire et d'accessibilité générale. Bien que moins importante au strict point de vue monétaire que l'augmentation des frais de scolarité, elle met en jeu les principes mêmes de notre politique.

3 — On ne peut subir plus longtemps les effets de l'attitude passive du gouvernement. Nous nous rappelons encore ses promesses formelles de gratuité scolaire.

Voici quelles seront les modalités employées lors de cette opération :

1 — Des représentants officiels de l'A.G.E.U.M. seront aux caisses enregistreuses pour vérifier que le \$0.10 en question soit bien enlevé.

2 — L'Exécutif et le Conseil de l'A.G.E.U.M. seront les premiers à faire le « boycottage ».

3 — Cette mesure sera effective à partir du mardi 24 septembre à 11 heures A.M.

Il est bien évident que pour cette question, il est inutile de tergiverser ou d'entreprendre de longues négociations avec les autorités de l'Université ou du gouvernement. Nous ne retrouverions jamais les \$40.00 que cette augmentation représente pour nous annuellement. Il faut agir dès maintenant, car l'intérêt, à la fois sur les principes de notre action syndicale et sur les questions matérielles, est en jeu.

Michel VAILLANCOURT
Comité d'éducation

LA COOPÉRATIVE REFUSE LE PETIT MAGASIN

Lors de la première réunion du Conseil administratif de la Coopérative de l'A.G.E.U.M., vendredi, 13 septembre, l'ordre du jour a spécialement porté sur l'attitude de l'Université face à notre problème de local. M. Pierre Marois, ayant soumis une demande au conseil des gouverneurs, lundi, le 9 septembre, a essuyé un refus quant au site demandé, et on ne lui a offert que le petit magasin situé au quatrième étage du Centre Social. Les raisons fournies par le conseil: manque d'espace, problème d'esthétique, ont toutes été refutées par le président de l'A.G.E.U.M., mais sans résultat.

Après analyse de ce refus, M. Fernand McDuff, président de la Coopérative, a conclu que: soit que le conseil des gouverneurs ne désire pas de magasin coopératif dans l'Université, ce qui est peu probable, soit que la demande ait

été insuffisamment étudiée. Devant l'illogisme de cette situation, il a été proposé et adopté à l'unanimité que le conseil de la Coopérative demande à l'exécutif des gouverneurs de reconsidérer sa demande; jusqu'à nouvel ordre, l'espace proposé pour l'aménagement de la Coopérative est systématiquement rejeté.

L'item « engagement du gérant » a été touché en partie, et M. Jacques Ferron, diplômé des H.E.C., a posé sa candidature. Il ne reste plus au Conseil d'administration que de ratifier cette demande, et on a de fortes chances d'espérer sa nomination prochaine.

La Coopérative semble décidée à mener jusqu'au bout une initiative qui a pour but principal le service et l'aide à la gent étudiante et diplômée de l'A.G.E.U.M.

Andrée BRIEN

Un professeur président de la coopérative

(G.B.) Le samedi 17 août 1963, dans le cadre du Congrès de l'A.G.E.U.M. trente-et-un étudiants, cinq employés de l'A.G.E.U.M. deux employés du Centre Social, deux professeurs des H.E.C. et deux diplômés des H.E.C. fondaient l'Association Coopérative de l'A.G.E.U.M.

On y élisait les membres du Conseil d'administration :

Président :

M. Fernand McDuff, B. A., L.Sc. Comm., professeur aux H.E.C. où comme étudiant il s'était occupé activement de la Coopérative.

Vice-président :

Jean Filteau, étudiant à Polytechnique où il s'occupe de la Coopérative.

Secrétaire :

Mlle Andrée Brien, étudiante en Sciences Sociales.

Trésorier :

M. Raynald Joubarne, B.A., L.Sc. Comm., professeur aux

H.E.C. où il s'est occupé lui aussi de la Coopérative.

Directeurs :

Mm. Adrien Dubois, B.Sc. Comm.

Guy Trottier, secrétaire administratif de l'A.G.E.U.M.

Michel P. Boudriau, stagiaire de la Faculté de Droit (Conseiller juridique)

Réal Laurin, employé du Centre Social.

Georges Lefebvre, administrateur de l'A.G.E.U.M.

L'A.C.A.G.E.U.M. a nommé membres honorifiques le chancelier, le recteur, le vice-recteur et les gouverneurs de l'Université de Montréal. Peuvent en faire partie les professeurs, diplômés, employés et étudiants de l'Université de Montréal et les associations d'étudiants de l'Université et leurs employés.

La Coopérative prend donc un excellent départ grâce à beaucoup de coopération entre des



M. Fernand McDUFF

étudiants, des diplômés, des professeurs et des employés. Il est regrettable que cette coopération fasse défaut au Conseil des gouverneurs qui nous a refusé le local que nous demandions pour nous confiner au petit magasin du quatrième.

ÉDITO

par Gil COURTEMANCHE

"LA NOUVELLE ATTAQUE DE M. LUCIEN PICHÉ"

Naturellement on ne pouvait commencer l'année sans entendre quelques déclarations saugrenues sur le syndicalisme étudiant ou sur l'action du monde étudiant. M. Lucien Piché s'est chargé de préciser la nouvelle attaque et d'ouvrir le feu, quoique d'une façon bien timide, lors du camp annuel de la Presse étudiante nationale. Si l'intervention brillait par sa timidité, ou du moins par sa timidité apparente, elle n'en recevait pas moins un sophisme pernicieux qui d'ailleurs en présageait plusieurs autres.

M. Piché ne s'oppose pas du tout à l'action étudiante tout en mettant de l'avant ce qu'il nomme « *L'excellence académique* ». Plus précisément, il soutenait que le principe suprême qui devait régir toute la vie universitaire étudiante était celui de cette même « *excellence académique* ». Et ouvrant son jeu, il ajoutait qu'on ne pouvait admettre qu'un étudiant, quel qu'il soit, puisse subir une baisse de pourcentage causée par sa collaboration plus ou moins intense à des organismes étudiants. Par la suite, il notait que la réputation des meilleures universités du monde, Oxford, Cambridge, Harvard, etc., était née, non pas du travail des associations étudiantes mais bien plutôt de cette suprématie de la sacro-sainte « *excellence académique* » mieux connue sous le nom de pourcentage.

Relevons tout de suite le premier sophisme et le premier danger de l'intervention Piché. Soutenir la primauté du pourcentage, soutenir que le président de l'A.G.E.U.M. ne peut absolument pas

se permettre de perdre cinq points à cause du travail qu'il doit effectuer, c'est nier indirectement, mais tout de même c'est nier, et habilement, la possibilité de faire une quelconque action étudiante qui soit conçue sérieusement. Il faut que quelques uns soient prêts à se sacrifier, et nous employons à dessein ce mot, pour que puissent être obtenues certaines réclamations des étudiants visant à améliorer les conditions de leur milieu. Cinq ou même vingt points perdus par un individu contre mille, deux milles points gagnés par la collectivité grâce à l'amélioration de nos conditions de travail: Faites le calcul vous-même, monsieur Piché.

Il est par ailleurs évident que le travail par un responsable étudiant pour le mieux-être de la collectivité étudiante prend un sens beaucoup plus profond que quelques laboratoires négligés. Nous déplorons qu'un officiel d'une université qui se veut catholique puisse ainsi ériger l'égoïsme en principe.

Autre sophisme déplorable: la confusion qui semble régner dans l'esprit du vice-recteur entre, d'une part, la formation humaine, l'éducation, et d'autre part, le pourcentage. Nous nous devons de regretter cette confusion surprenante chez un des responsables de la formation de huit milles étudiants. L'étiquette pourcentage, pas plus que l'étiquette religieuse, quoiqu'en pensent plusieurs, ne peut être considérée comme l'unique garantie de la valeur d'un homme. Ce serait pour nous un

des derniers critères à invoquer. Le laboratoire humain que constitue le contact suivi avec des camarades dans la lutte pour « *Un monde meilleur* », nous apparaissent comme des instruments de formation et d'humanisme éminemment plus valables que des confrontations périodiques avec des batteries d'éprouvettes.

Quant aux exemples cités comme représentant la fine crème des universités, mentionnons seulement que ces mêmes universités où priment « *l'excellence académique* », l'individualisme inconsidéré et une action étudiante sclérosée qui n'a d'efficacité qu'au niveau des courses de canots et des bals, furent les berceaux de l'impérialisme économique et de l'exploitation de l'homme par l'homme. Est-ce là la formation que veut nous inculquer M. Piché ?

Pour tout dire, soulignons seulement qu'il semble manquer à M. Piché quelques notions auxquelles, par ailleurs, nous croyons sincèrement. Il semble manquer à notre vice-recteur un certain désir de formation humaine ou tout simplement d'humanisme. Il semble aussi lui manquer le sens du collectif et de la responsabilité. Or, il arrive que nous croyons en notre responsabilité collective autant qu'à un humanisme complet. Et il semble aussi qu'il y aura toujours chez nous un bon nombre de camarades qui seront prêts à perdre quelques points ou même une année pour que soient réalisées ces valeurs.

blocs notes

Renaissance d'un culte périmé

On a souvent entendu des étudiants formuler la critique suivante quant à l'administration de l'Université, à savoir le manque de planification, de systématisation, d'unité, voir de cohérence dans la marche de la dite administration. Que cette critique ait ou non été justifiée par le passé, semble avoir maintenant peu d'importance à la lumière d'événements récents. L'administration semble avoir mis au point, du moins en ce qui concerne ses officiers supérieurs, un système cohérent, et avoir adopté une attitude commune pour tous ses porte-paroles. Avant de se réjouir d'une telle attitude, il faudrait remarquer qu'elle nous concerne directement: la règle d'or du ren-

dement académique et l'idole de la compétence personnelle sont de nouveau proposés à notre adoration à grands renforts d'envoies oratoires. Après la prise de position de M. Piché (dont il est longuement question en éditorial) c'est le Recteur lui-même, Mgr Lussier, qui reprend cette idée lors d'une brève allocution prononcée à la cérémonie de rentrée de la faculté de droit. Il est étrange d'assister à cette renaissance d'un culte estompé depuis quelque temps par un nouvel humanisme national et dont on était tenté de voir le dernier pontife dans la personne de M. Trudeau. Il serait peut-être bon de réfléchir à la signification que peut prendre une telle renaissance lorsqu'elle coïncide avec les premières tentatives sérieuses d'application du syndicalisme étudiant à l'A.G.E.U.M.

Robert MacKAY

Après les chèques bilingues le bilinguisme ?

Le canadien-français, par nature ou par tradition, se contente souvent de l'appât qu'on lui tend sans trop chercher à savoir ce qu'il y a au bout de la ligne.

Par exemple, le fait des chèques bilingues a-t-il eu d'autre but que de nous asseoir confortablement tout en oubliant nos revendications futures ?

Nous avons, durant des décades, reçu les miettes, nous ne recevons vraisemblablement pas mieux avec l'enquête sur le biculturalisme.

Celle-ci nous apprendra un tas de choses que nous savons déjà, et on abandonnera selon toute probabilité le rapport au fond d'un tiroir.

Même si face aux anglo-saxons nous sommes les tenants de la culture, le bilinguisme a toujours été unilatéral. De toute

manière, il n'existe pas à date de preuves tangibles que cet état de choses doive un jour changer.

Bien au contraire. Ceux qui cherchent des emplois comme fonctionnaires doivent parler l'anglais s'ils sont d'ascendance française, et peuvent se trouver

des emplois s'ils possèdent uniquement la langue anglaise. Ce qui fait que tout le monde parle anglais et que la langue française se trouve reléguée au second rang.

Michel BEAULIEU

LE QUARTIER LATIN

journal bi-hebdomadaire de
l'Association Générale des Étudiants de l'Université
de Montréal

Membre de la Presse Étudiante Nationale

Directeur :	Guy Bertrand	Editorialistes :	Michèle Rivet, Pierre Beausoleil, Luc Martin, Stéphane Venne, André Vidricaire.
Co-Directeur :	Michel Beaulieu	Chargés de chroniques :	Gil Courtemanche (syndicale), Louis Dagnau (affaires internationales), Guy Dancosse (affaires nationales), Michel Doray (sociale), Louise Gareaux (agrémentaire), Lionel Hervieux (scientifique), Robert Mackay (artistique).
Rédacteur en chef :	Serge Ménard	Maquettiste :	Jacques Elliott
Secrétaire de la rédaction :	Françoise Martel		
Chef des nouvelles :	Chantal Gagnon		

Publicité : Georges Lefebvre — RE. 7-6561
Abonnement pour l'année universitaire : \$3.00
C.P. 6128 — Local 707 — RE. 8-9616
2222, ave Maplewood, Montréal 26

Imprimé à 975, rue De Bullion, Montréal 18 | JACQUES de LAMIRANDE ENRG.

Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

commentaire

À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ON NE PIGE PAS VITE

Depuis quelque temps les administrateurs de l'Université de Montréal semblent vouloir montrer plus de compréhension face aux revendications des étudiants. Mais de récents événements nous font nous interroger : ou cette bonne volonté est feinte cachant des velléités de guerre froide ou ces administrateurs comprennent lentement, très lentement.

Je prends comme exemple leur réaction vis-à-vis la fondation par l'A.G.E.U.M. d'une Coopérative. Celle-ci n'existera que pour servir les étudiants, l'A.G.E.U.M. n'en tirera aucune ristourne, tous les profits retournant aux sociétaires. Surtout elle permettra aux étudiants d'épargner beaucoup d'argent sur des achats qu'ils doivent faire tout au cours de l'année : vêtements, livres, disques, etc... Or on sait combien les étudiants auront besoin de cet argent surtout à la suite de certaines augmentations...

Les administrateurs de l'université auraient dû, me semble-t-il, se réjouir de voir les étudiants prendre une telle initiative. Au contraire leur attitude a été méfiante; un estimé demandé au service des bâtiments sur le coût d'aménagement du local prévu intercepté temporairement, petits arguments insignifiants pour tenter de rejeter le principe et surtout refus du local demandé, i.e. le foyer du quatrième au Centre Social, pour nous limiter au petit magasin.

Comment peut-on imaginer une coopérative au service d'un public aussi vaste que le nôtre, une coopérative aux bases aussi professionnelles que la nôtre, une coopérative

dirigée par des gens aussi compétants que ceux de notre conseil d'administration, une coopérative devant aider des gens qui ont aussi besoin d'argent que nos étudiants, installée dans ce minuscule local. C'est de la mauvaise volonté ou un manque de compréhension.

Manque de compréhension facilement explicable quand on sait qu'il n'y avait, lorsque la décision a été prise au conseil des gouverneurs, aucun représentant pour faire valoir le point de vue de l'A.G.E.U.M. ou des sociétaires. Nous avons fait parvenir de la documentation, mais des papiers ne sont pas aussi vivants que des hommes, et d'ailleurs nous nous rappelons de certaines lettres remises à l'Université pour le conseil des gouverneurs et qui ne l'ont pas rejoint si on en croit les renseignements que nous avons quand même pu recueillir.

Cette décision a donc été prise par des hommes qui vivent pour la plupart en dehors du milieu étudiant et universitaire, qui sont aux prises avec une foule d'autres préoccupations, qui n'avaient personnellement en main presque pas de documentation sur le sujet et qui ne pouvaient entendre aucun porte-parole autorisé sur la question. Comment auraient-ils pu comprendre ?

Il est essentiel que cette décision soit reconsidérée. La leçon devrait d'ailleurs nous faire constater qu'il n'y a pas d'autre solution pratique que d'introduire des représentants officiels des étudiants et des professeurs sur cet omnipotent conseil.

Guy BERTRAND

LETRE AUX ÉTUDIANTS CANADIENS-FRANÇAIS

Depuis quelques années les étudiants universitaires canadiens-français du Québec manifestent beaucoup de mécontentement face aux réalisations de la Fédération Nationale des Étudiants des Universités Canadiennes. Cette année une nouvelle politique s'élabore; nous publions donc cette lettre adressée par l'A.G.E.U.M. à toutes les associations d'étudiants universitaires canadiens-français.

Monsieur le président,

Lors d'une rencontre des Universités françaises du Québec, les exécutifs de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal, de l'Association générale des étudiants de l'Université Laval, de l'Association générale des étudiants de l'Université de Sherbrooke, ont discuté de problèmes relatifs à l'organisation et aux buts de la Fédération Nationale des étudiants des Universités Canadiennes et nécessairement du problème de la Confédération.

Nous écrivons cette lettre dans un double but. D'abord, vous informer de l'orientation actuelle de la politique étudiante des étudiants québécois, mais surtout nous souhaitons votre participation, en tant que canadiens-français, à toute forme de décisions et d'actions concernant la situation actuelle des deux entités ethniques.

Le plan que nous soumettons est à notre avis, juste et réalisable. Nous vous le proposons avant de l'inscrire à l'ordre du jour du Congrès national de la F.N.E.U.C.

En premier lieu, nous demanderons au congrès d'être logique avec les résolutions votées par les années passées et de reconnaître les deux nations, les deux entités ethniques qui existent au Canada.

En second lieu, nous demanderons au congrès la reconnaissance du droit à l'autodétermination, i.e. : le droit aux étudiants canadiens-français de mettre sur pied des structures qui correspondent à leurs aspirations et le même droit aux étudiants canadiens anglais. Ces deux unions se formeraient au sein d'une superstructure.

Troisièmement, nous suggérerons la formation d'une commission mixte (4 étudiants canadiens-français, 4 étudiants canadiens-anglais) en vue d'étudier les modalités de cette superstructure. Il serait possible à ce moment là, de voter une somme X pour cette commission et une autre somme Y à être divisée également pour la formation et la mise sur pied des deux unions : l'union des étudiants canadiens-français et l'union des étudiants canadiens-anglais. La superstructure remplacerait la F.N.E.U.C. actuelle.

Quatrièmement, nous suggérerons la disparition des structures inférieures de la F.N.E.U.C. puisque celles-ci seraient remplacées par les deux grandes unions.

Cinquièmement, nous suggérerons que chaque campus étudie un plan de refonte de la Confédération. Car nous trouvons que ce sont deux problèmes connexes, la F.N.E.U.C. et la Confédération.

Sixièmement, nous suggérerons que le prochain Congrès soit convoqué pour étudier le rapport de la commission sur la superstructure et le rapport des études sur la Confédération.

Nous croyons définitivement, que les étudiants doivent être d'avant-garde dans ce pays. De plus, nous devons pouvoir régler les problèmes au niveau étudiant. Si nous ne le pouvons pas, qu'advient-il de ce pays ?

Nous attendons le fruit de vos réflexions et nous continuerons à nous pencher sur les problèmes des étudiants.

Nous demeurons au service des étudiants et de la Nation.

Pierre Marois,
Président de l'A.G.E.U.M.
Ronald Sabourin,
Vice-président extérieur

COURONNÉE DE SUCCÈS



AUX OLYMPIADES
MONDIALES DE LA BIÈRE
COLOGNE, 1963

A VOTRE SERVICE

BANQUE

CANADIENNE

NATIONALE

ERNEST ROBERT CIE LTEE

Manufacturier de Bagues
Diamants

Importateur de Montres

De 30% à 50% d'escompte

6397, rue St-Denis

Té1 : 271-8184

ADRIEN ANGERS & FILS INC.

Assurances générales

4009, rue Hochelaga

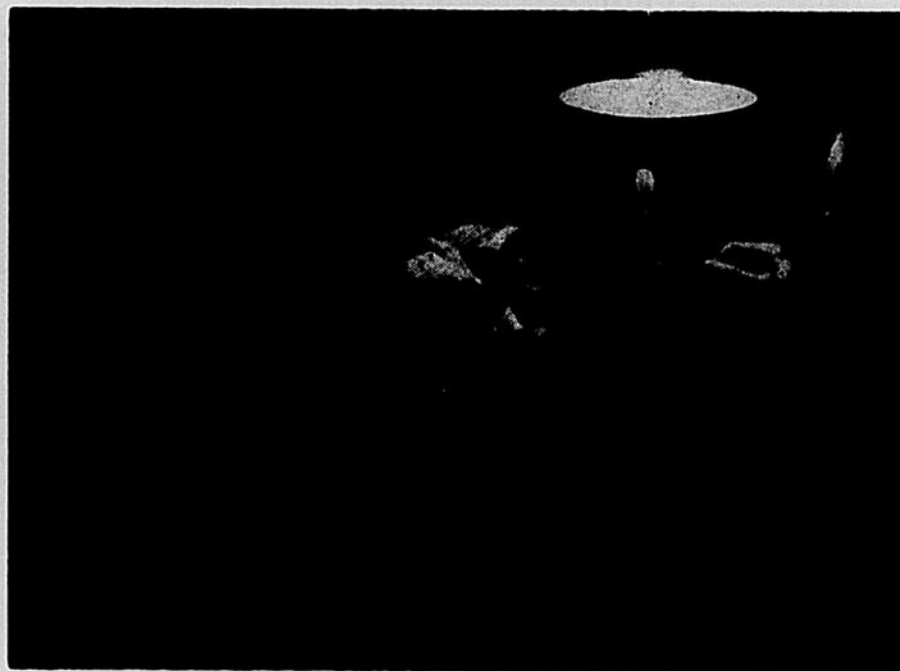
Bureau : CL. 5-7795

"SEUL OU AVEC D'AUTRES"



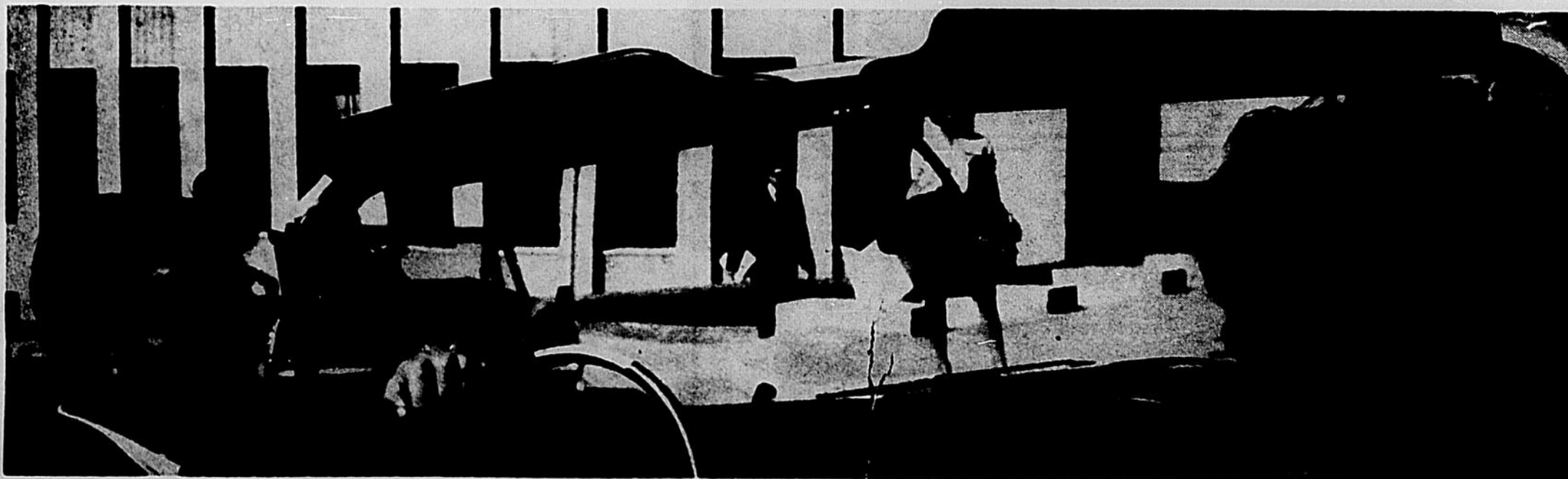
A l'arrivée des réalisateurs du film à Cannes, on a eu très peur. Les représentants de l'ordre public craignaient en effet que les jeunes hommes tentent d'assassiner le Général de Gaulle. F.L.Q. O.A.S. ? Toujours est-il que Susini, l'âme damnée du Général Salan, avait été le président de l'Association des Etudiants de l'Université d'Alger avant d'être coordonnateur de l'O.A.S. Cela justifiait toutes les craintes.

La copie du film « Seul ou avec d'autres » a donc été saisie après une course épique à travers la ville. On devait à la censure, la regarder soigneusement image par image. On y trouva quelques indices de subversion morale.



Pages réalisées par
Michel BEAULIEU

« On est deux, mon amour, et l'amour chante et rit... »





« On se retrouve seule... »

« *Seul ou avec d'autres* » n'a pas été une aventure banale. Elle comportait énormément de risques, tant financiers que simplement humains. Le cinéma-vérité n'est pas une sinécure, même si les personnages se laissent guider par un embryon de scénario.

La critique montréalaise s'était montrée sympathique envers le film, mais sans plus, à sa sortie sur les écrans locaux.

Voici un exemple de ce genre de sympathie particulière à certains canadiens français : « *Le film, donc, n'est pas prêt pour le marché international. (...) voilà qu'en plus, le film est mauvais... (...) Le bilan jusqu'ici, c'est un échec...* » (Jacques Leduc, dans *Objectif*, juillet 1962).

Pourtant, dans le *Nouveau Journal* du 25 mai de la même année, Michel Brûlé écrivait : « *Ce film pourrait bien être lancé sur le marché international, il est de taille à entrer dans la compétition.* »

Michel Brûlé avait de tous, vu le plus justement les possibilités de « *Seul ou avec d'autres* ».

Jean Rouch, le maître du cinéma-vérité prend sur lui de présenter le film à la foire aux films de Lyon. Je rencontre Stéphane Venne qui m'annonce la nouvelle, sans toutefois se faire la moindre illusion quant au résultat. Il rêve éveillé. Deux jours plus tard, je le rencontre de nouveau. J'apprends alors que le film s'est classé parmi les premiers, qu'il a l'appui de quelques réalisateurs nouvelle-vague et d'un distributeur très très important.

Puis c'est le miracle auquel on ne s'attendait pas, mais qu'on espérait tout de même : le Festival de Cannes, l'un des plus prestigieux qui soient, présentera « *Seul ou avec d'autres* » à la semaine de la critique.

Les journaux de Montréal passent la nouvelle en entre-filet pour dire que la rumeur est erronée. Exception faite pour « *Le Devoir* », où Réal Pelletier consacre un texte au film.

Le film passe tout-de-même. La critique est favorable. *Nouvelles Littéraires* lui consacre un texte, et dans « *Les Cahiers du Cinéma* », Louis Marcorelles écrit : « *Sommes-nous dans le domaine du spectacle, ou bien avons-nous déjà franchi l'entrée étroite du laboratoire où s'ébauchent de nouvelles attitudes, où s'observent de nouveaux réflexes ? Où commence, où finit la vérité ? Nous le savons encore moins qu'avec les Américains qui, collant au réel, le rendent si mystérieux et fascinant. Peut-être Michel Brault nous offre-t-il un commencement de réponse avec son « Seul ou avec d'autres », tourné à Montréal sur un canevas suggéré par trois étudiants très proches des héros du film.* » (No 143, mai 1963).

Une seule bévue au compte de Marcorelles : Brault a travaillé quelques semaines au film, et n'a rien eu à voir ni à sa production ni à sa réalisation.

La critique est favorable, et le Canada se tait toujours. On présente le film au festival de Locarno, en Suisse, au festival d'Evreux, en Belgique, au festival de Leiden, en Hollande.

C'est le succès inattendu.

Si bien que cette année, l'A.G.E.U.M. a décidé de financer un second film, qui sera tourné sous la direction de Denis Héroux et qui aura pour titre : « *Amour no 1* ».



Un très long interrogatoire a suivi, durant lequel Denis Héroux a refusé systématiquement de répondre sans la présence de son avocat. Comme celui-ci se trouvait au Canada et qu'on ne pouvait retenir Héroux plus de 24 heures on l'a finalement

relâché juste à temps pour qu'il puisse se rendre au Festival. De très hautes autorités ont finalement décrété que le film pouvait être vu sans trop de dommages pour la bonne morale de la douce France.

AU FESTIVAL DE CANNES

LES ÉTUDIANTS ET LES AMENDEMENTS

Lettre adressée au premier ministre Lesage

Monsieur le premier ministre,

Des représentants des diverses associations étudiantes du Québec, réunis spécialement à Montréal, jeudi, le 12 septembre 1963, ont étudié attentivement les amendements au « Bill 60 » que vous a récemment présentés l'Assemblée épiscopale. A l'issue de cette rencontre, nous avons convenu de vous faire connaître, par la présente, les résultats de cette étude.

Les étudiants que nous représentons sont en grande majorité catholiques et se soucient fort de

voir protégé le caractère confessionnel du système d'enseignement public du Québec. Ils sont non moins respectueux du magistère légitime exercé par leurs pasteurs, sur toutes les questions relevant de la foi et de la morale. Aussi, va-t-il de soi que les principes catholiques concernant la confessionnalité de l'école, et dont le Primat de l'Eglise canadienne fait le rappel dans la lettre qu'il vous adressait, reçoivent notre entière adhésion. De même, la « déclaration des droits », dont on veut coiffer le projet de loi lui-même, nous semble-t-elle particulièrement judicieuse.

NN. SS. les Evêques affirment en effet, aux paragraphes (b) et (c) de cette déclaration: « Le droit des parents de choisir les institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants; de même que « Le droit pour les personnes et les groupes de créer des institutions d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins... » Nous voyons avec satisfaction que non seulement les droits des catholiques et des protestants sont ainsi explicitement

inscrits dans la loi, mais qu'y sont aussi contenus, par le fait même, ceux, depuis longtemps ignorés, des minorités juives et neutres. C'est assurer définitivement le respect de la liberté de conscience. C'est aussi reconnaître non seulement le droit des évêques d'intervenir pour protéger les intérêts des catholiques mais aussi, le droit de tout autre groupe de faire de même. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de la largeur de vue dont fait preuve l'Assemblée épiscopale en cette matière et nous espérons, monsieur le premier ministre, que des mesures adéquates

seront prises pour faire respecter ces droits dans les faits.

Cependant, malgré notre entier accord sur ces principes, nous pensons devoir exprimer notre désaccord quant aux moyens pratiques de protéger les intérêts des confessionnalités, tels que suggérés par NN. SS. les Evêques dans les amendements qu'ils vous soumettent.

Cette attitude, monsieur le premier ministre, les étudiants la croient saine et légitime; car ils ont conscience d'agir ainsi en citoyens libres d'exprimer leurs vues propres, quand il s'agit de questions contingentes, discutables et susceptibles de solutions diverses. Et ceux que l'argument d'autorité fait taire, en pareille circonstance, font preuve d'infantilisme, à notre avis, et se montrent indignes des responsabilités que leur confère le titre de citoyen. Nous sommes d'ailleurs convaincus que la plupart des membres de la hiérarchie réproouvent une soumission aussi aveugle.

Voici donc les observations qui nous semblent opportunes sur quelques-uns des amendements proposés. Elles nous sont dictées par notre foi en la démocratie et par notre souci de préserver notre culture nationale et d'en augmenter les participants.

I

A l'article 6, l'amendement voudrait que les sous-ministres associés soient « agréés » par le comité catholique ou par le comité protestant, selon le cas. Or nous sommes d'avis que le Lieutenant-Gouverneur en conseil ne saurait en saine démocratie, déléguer le pouvoir de nomination de fonctionnaires aussi importants que les sous-ministres. Le droit de veto que l'amendement sous-entend est strictement anti-démocratique.

Soulignons enfin qu'exiger un tel amendement semble dénoter une méfiance fondamentale à l'égard du principe même d'un vrai ministère de l'éducation. Nous estimons, quant à nous, qu'il faut s'en tenir au texte original du « Bill 60 ». Cela nous paraît amplement suffisant, d'autant plus que les comités gardent toujours la liberté de recourir, à l'occasion, au tribunal de l'opinion publique.

→

LE NICKEL SUR LES MARCHÉS MONDIAUX...DES EMPLOIS POUR LES CANADIENS



Grâce au nickel canadien, des enfants iraniens peuvent boire du lait pasteurisé

Il y a encore quelques années, la plupart des enfants iraniens ignoraient jusqu'à l'existence du lait frais pasteurisé. Aujourd'hui, grâce à certains organismes qui viennent en aide aux enfants défavorisés à travers le monde, on a construit près de Téhéran une laiterie moderne qui produit assez pour subvenir aux besoins en lait de plusieurs milliers de petits Iraniens. Ici et dans des cas semblables, en d'autres parties du monde, le nickel joue un rôle appréciable. Les réservoirs, cuves à pasteuriser et à homogénéiser et autres appareils sont faits d'acier inoxydable au nickel. Pourquoi? Parce que l'acier au nickel résiste merveilleusement à la corrosion et qu'il est facile à tenir parfaitement propre. L'expansion des marchés du nickel, au pays et à l'étranger, contribue à l'essor de l'économie canadienne et procure des emplois aux Canadiens.

THE INTERNATIONAL NICKEL COMPANY OF CANADA, LIMITED

55, RUE YONGE, TORONTO

AVIS SPÉCIAL

Tous les étudiants de :
Université de MONTREAL
LOYOLA
McGILL
SIR GEORGE WILLIAMS

Signalez :

UN. 6-5887

En tout temps — Jour et nuit

EMENTS DES ÉVÊQUES

II

L'article 7, tel qu'amendé, confie aux sous-ministres associés 2—AMENDEMENTS "60" Q.L.

« la charge de la direction, de l'orientation et de l'organisation pédagogique des écoles catholiques ou protestantes, selon le cas ». Or, nous croyons que peuvent résulter, de cet amendement, des conséquences fort néfastes, surtout pour les francophones non-catholiques.

N'est-il pas à craindre, en effet, qu'une division aussi stricte et aussi exclusive des responsabilités et des pouvoirs entre les deux sous-ministres, et qui englobe, selon les mots mêmes de l'amendement, la dimension pédagogique dans toute son ampleur et toute sa portée, ne perpétue le cloisonnement étanche entre deux systèmes, l'un catholique français, l'autre protestant anglais ?

N'est-ce pas grâce à ce cloisonnement, que les anglo-protestants, ont pu s'édifier un véritable fief dans notre système d'enseignement et ainsi acquérir une influence et jouer un rôle sans aucune mesure avec leur importance numérique réelle ?

Ce cloisonnement ne s'est-il pas en outre révélé injuste avec le temps, pour les protestants francophones et cela dans leur propre Etat national ?

Il est incontestable que de trop grands privilèges accordés aux protestants anglophones ont eu des conséquences tragiques pour la majorité française. Le système pseudo-confessionnel protestant a permis, en pratique, l'assimilation aux groupes anglais, de milliers de juifs et encore davantage de néo-canadiens, parmi ceux mêmes dont l'origine latine indiquait nettement une attirance vers l'élément francophone.

Pareille situation doit cesser, car elle est incompatible avec la politique de grandeur qui vise à l'épanouissement de notre culture nationale et notre émancipation économique. Le « Bill 60 », tel que présenté ne va d'ailleurs pas assez loin dans cette voie, à notre avis. L'amendement nous apparaît donc d'autant plus comme un retour en arrière injustifiable.

Enfin, n'est-il pas évident que cet amendement aurait pour effet de soustraire considérablement les

sous-ministres associés à l'autorité du ministre et de les rendre plutôt responsables aux comités confessionnels. Une foule de conflits s'ensuivraient qui entraîneraient eux-mêmes avec le temps, la paralysie générale de notre système d'éducation. Cet état de chose ne serait pas sans analogie avec la situation qui prévaut encore et que le « Bill 60 » doit précisément corriger. Donc, nous considérons comme implicite à l'article 7 qu'en plus des diverses tâches que leur assigne le ministre et qui ne tiennent pas nécessairement compte de leur religion, ni même de leur langue respective, les sous-ministres associés, selon leur religion, auront à superviser l'application des règlements des comités. Ils assureraient ainsi aux écoles, leur caractère confessionnel. Nous estimons donc qu'il faut s'en tenir au texte intégral du « Bill », sur ce point.

III

Les amendements proposés par les évêques en plus d'ouvrir la porte à l'arbitraire dans l'application de la loi, tendent à soumettre tout le système d'enseignement au contrôle déguisé de la hiérarchie, en doublant les directives ecclésiastiques — qui doivent être admises comme telles par ailleurs — d'une législation étatique de nature à brimer la liberté de conscience et à assurer à des non-élus une mainmise légale sur le système d'éducation.

C'est ce à quoi mènent directement les pouvoirs universels de réglementation que les amendements des évêques préconisent pour les comités. Nous citons en

particulier le fait de déferer aux comités le pouvoir de faire tous les règlements qu'ils jugent nécessaires pour assurer la confessionnalité, réglementer les manuels et tous les programmes scolaires. De même en étendant leur juridiction à tout l'enseignement par l'expression « éducation chrétienne ». En inscrivant enfin dans la loi des dispositions de nature à donner libre cours à l'intolérance et à l'injustice à l'endroit des enseignants.

Telles sont donc, monsieur le Premier ministre, les observations des étudiants du Québec. Nous les soumettons en toute bonne foi à vous-même, à NN. SS. les évêques et à toute la nation.

Nous réitérons par ailleurs notre appui total au bill 60.

- Association Générale des Etudiants de Laval
- Association Générale des Etudiants de U. de M.
- Fédération des Associations Générales des Etudiants des Collèges Classiques du Québec
- Presse Etudiante Nationale

Le Service des Nouvelles du Quartier Latin a un urgent besoin de reporters et de photographes.

S.V.P. communiquez avec Chantal GAGNON

RE. 8-9616

« POUR LA SUITE DU MONDE »

Samedi, le 21 septembre

7:30 p.m. et 9:30 p.m.

à l'Auditorium de l'U. de M.

LA MAISONNÉE

spécialiste de la cuisine canadienne vous invite à venir déguster ces plats appréciés par un grand nombre de vos confrères.

Un nouveau Valère

5375, rue Gatineau

ÉTUDIANTS ET PROFESSEURS

Vous êtes les bienvenus à la

LIBRAIRIE DOMINICAINE

(Librairie de la Cité Universitaire)

NOS SPÉCIALITES :

Psychologie — Psychiatrie — Médecine
Sociologie — Philosophie — Théologie
Religion — Spiritualité — Education
Littérature générale

2715, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal 26e
Téléphones : 739-2395* — 739-6373*

AVIS SPÉCIAL

Tous les étudiants de :
Université de MONTREAL
LOYOLA
McGILL
SIR GEORGE WILLIAMS

Signalez :

UN. 6-5887

En tout temps — Jour et nuit

PARTOUT AU QUÉBEC!

Map of Quebec with city names: LÉVIS, ST-HYACINTHE, LA TUQUE, RIVIÈRE-DU-LOUP, MONT-LAURIER, VAL D'OR, DRUMMONDVILLE, CHICOUTIMI, GRANBY, SORÉL, MONTMAGNY, NAPIERVILLE, CHIBOUGAMAU, JONQUIÈRE, ROBERVAL, GASPÉ, ASBESTOS, L'APRAIRIE, BEAUFORT, PIC-DE-L'AURORÉ, BONAVENTURE, LACHUTE, MONTRÉAL, GRAND-MÈRE, RIMOUSKI, MATANE, ROUYN, DONNACONA, SILLERY, MONT-JOLI, SHEFFERVILLE, TADOUSSAC, ST-SIMÉON, ST-LAMBERT, TROIS-RIVIÈRES.

LAURENTIDE
MOLSON LIGHT ALE

LA SAVOUREUSE BIÈRE DOUCE Laurentide

UN PRODUIT DE CHEZ NOUS

DÉCLARATION DE L'U.I.E. SUR LA SÉGRÉGATION RACIALE AUX ÉTATS-UNIS

La lutte du peuple et des étudiants Noirs Américains pour l'égalité des droits a embrasé différentes régions des États-Unis. Récemment se ravivant avec force à Birmingham (Alabama), cette lutte s'est étendue aux états de Virginie, de Caroline du Nord et du Sud, de Georgie, du Mississippi, de Floride et à quelques états du Nord: Caroline, New-York, Illinois et Michigan. Selon les chiffres donnés par le Département de Justi-

ce, les États-Unis, au cours de la semaine se terminant le 2 mai, plus de quarante manifestations ont eu lieu dans de nombreuses villes.

Le 26 mai, 50,000 personnes — Noirs et Blancs — se sont rassemblées à Los Angeles et 20,000 à San Francisco. Des manifestations ont également secoué les villes de New York, Chicago et Philadelphie. A Washington, 5,000 personnes ont manifesté devant la Maison Blanche, le Département de la Justice et le bâtiment du Dis-

trict de Columbia. Ils demandaient « l'abolition immédiate de la ségrégation raciale, du fanatisme, du parti pris, du Jim Crowisme » dans tout le pays.

Considérant cette lutte héroïque sans précédent pour l'égalité des droits et la terreur exercée par les racistes qui suscite l'indignation du monde entier, le Secrétariat de l'U.I.E. a publié la déclaration suivante :

« Bien qu'un siècle se soit écoulé depuis la Proclamation d'Emancipation, le Noir Américain est encore privé des droits humains les plus élémentaires. Neuf ans après la décision de la Cour Suprême des États-Unis d'interdire la ségrégation, 225,000 enfants noirs seulement sont admis dans les écoles intégrationnistes dont la plupart se trouvent dans les états frontières entre le Nord et le Sud. Dans l'extrême Sud, moins de 0.5% des enfants Noirs sont admis dans les écoles.

La situation est encore plus grave dans les universités où l'on peut citer le cas de James Meredith en exemple. D'autres étudiants Noirs doivent aussi mener une dure lutte pour se faire inscrire dans les écoles supérieures.

Le refus des droits constitutionnels et humains aux citoyens Noirs des États-Unis, est en violation flagrante de la Constitution des États-Unis, du Décret sur les Droits, de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, défie la justice et rejette les revendications pour la liberté, la démocratie et l'égalité.

Le Gouvernement des États-Unis étant responsable de la vague de terreur déclenchée contre les Noirs, doit prendre immédiatement des mesures pour mettre fin au système honteux et brutal de discrimination raciale, et forcer les autorités locales à faire de même.

Le Secrétariat de l'Union Internationale des Etudiants, se basant sur les décisions du 7ème Congrès de l'U.I.E. à Leningrad et du Comité Exécutif de l'U.I.E. à Alger, condamne énergiquement l'indifférence du Gouvernement des États-Unis devant ces événements ainsi que tout le système de ségrégation. Il salue le courage de la communauté et des étudiants noirs et de tous ceux qui luttent à leurs côtés contre la terreur et la répression. Il appelle tous les étudiants et leurs organisations à exprimer leur solidarité avec les étudiants et à exiger la fin de la discrimination raciale aux États-Unis et l'application de la loi contre celle-ci dans l'enseignement «U.I.E.».

N.D.L.R. L'U.I.E. est le sigle de l'Union Internationale des Etudiants, centrale à tendance communiste.

LA P. E. N. EN EUROPE

M. Robert Gratton a assisté à la 11ème Conférence Internationale de la Presse Etudiante qui s'est déroulée à Hambourg, Allemagne, du 25 au 31 juillet dernier. Pendant son séjour en Europe qui dura environ un mois, il a pu constater sur place la situation sociale et l'influence de la presse étudiante en Europe.

Avant de citer d'amples extraits du rapport de ce voyage, nous désirons rappeler au lecteur qu'il existe actuellement deux organisations internationales d'étudiants: l'Union Internationale des Etudiants et la Conférence Internationale des Etudiants. L'U.I.E. fut fondée en 1945; elle s'avéra cependant rapidement de tendance communiste. Il y eut scission du groupe occidental et ceci donna naissance à la C.I.E., de tendance occidentale naturellement. De nombreuses tentatives de rapprochement entre les deux groupements ont été tentées par le passé et le sont encore actuellement. Cependant aucune n'a réussi à date. Voir donc, après ce préambule quelques extraits du rapport du voyage en Europe de Robert Gratton.

... Pour comprendre ce qui suivra il faut d'abord dire deux mots de l'évolution de la CIPE (Conférence Internationale de la Presse Etudiante) et du rôle qui lui est dévolu. La CIPE est ce qu'on appelle une « conférence d'experts », organisée dans le cadre de la CIE (Conférence Internationale des Etudiants). Cette conférence a pour but original d'étudier l'activité de presse du Secrétariat de Coordination et de faire des recommandations en conséquences à la CIE ainsi que d'étudier la situation de « la presse estudiantine » dans le monde. A l'origine, cette conférence réunissait les responsables des départements de presse des unions nationales; peu à peu, avec le développement des ANPE (Associations Nationales de Presse Etudiante), celles-ci et quelques journaux participèrent, semble-t-il, sans que l'orientation et les cadres en soient tellement modifiés. Enfin, dernier élément, cette conférence était, au début, uniquement européenne; peu à peu, elle est devenue internationale.

Actuellement, nous nous trouvons devant une situation assez confuse et assez paradoxale: a) la conférence internationale accorde plus d'importance aux représentants des unions nationales qu'aux représentants des ANPE et ne reconnaît pas, de fait, l'existence des ANPE en leur confiant le même statut qu'à un journal; b) cette conférence internatio-

nale devient de moins en moins représentative du monde étudiant parce qu'elle est une organisation interne de la CIE-COSEC; cette année il n'y avait aucun pays de l'Amérique Latine, aucun pays de l'Est (sauf la Yougoslavie), aucun pays d'Asie (sauf la Corée et l'Inde) et seulement deux pays d'Afrique. Devant l'évolution du monde étudiant, devant l'évolution de la presse étudiante internationale, devant les deux lacunes de la CIPE (COSEC), j'ai présenté une résolution visant à ce que la prochaine CIPE réunisse ex-



Robert GRATTON
Président de la P.E.N.

clusivement des ANPE et des journaux, et soit convoquée par un comité d'ANPE, avec l'appui de COSEC et de l'UIE.

Il m'apparaissait assez scandaleux et contradictoire que des unions qui n'avaient que « la coopération internationale » à la bouche, se refusent à tenter un essai loyal de cette coopération au niveau de la presse étudiante. En effet, je reconnaissais les difficultés d'union de la CIE et de l'UIE au niveau des unions nationales: la division existe et c'aurait été de l'aveuglement que de la vouloir nier. Cependant, au niveau de la presse étudiante, une telle division n'existe pas encore: aussi me semblait-il de beaucoup préférable d'essayer d'établir une coopération vraiment mondiale à ce niveau, quitte à se diviser après coup, si l'expérience nous démontrait l'impossibilité d'une véritable coopération.

Quant à l'autre objectif, il m'apparaissait essentiel que la conférence internationale réunisse seulement ceux qui ont la responsabilité actuelle directe de la presse étudiante et qu'elle soit convoquée par ceux qui ont la responsabilité actuelle et directe de la presse étudiante et cela pour deux raisons:

1. — la nécessité d'une presse étudiante, libre, autonome, maîtresse d'elle-même;
2. — l'efficacité: que le programme soit adopté aux besoins et aux préoccupations véritables de la presse étudiante.

(tiré du Bulletin de la Presse Etudiante Nationale)

Le stylo qui caresse le papier



Si votre North-Rite n'écrit pas aussi longtemps qu'il le devrait, à votre sens, nous vous enverrons un autre rechange — GRATUIT!

North-Rite '98' SEULEMENT **98c**

PAESANO

vous souhaitez beaucoup de succès pour cette nouvelle année universitaire

Paesano Pizzeria

5192, Chemin de la Côte-des-Neiges
(près du Chemin de la Reine Marie)

Tél.: 731-8221

L'Association des étudiants en Droit
de l'Université de Montréal
présente

POUR LA SUITE DU MONDE

de MICHEL BRAULT

et PIERRE PERREAULT

Un film à voir et à revoir
le « PREMIER » long métrage canadien

Samedi le 21 septembre, à 7.30 hrs. et 9.30
à l'Auditorium de l'U. de M.

Billets: Au Centre Social et à l'Auditorium

Etudiants: \$1.00